

**PROJETS D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131
ENTRE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES ET SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS
ET DE CONTOURNEMENT À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

MÉMOIRE DES SYNDICATS
UPA KILDARE-LANAUDIÈRE ET UPA DU NORD



PRÉSENTÉ AU
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT

NOTRE-DAME-DE-LOURDES, LE 12 JUIN 2007

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| Les syndicats UPA Kildare-Lanaudière et UPA du Nord | 3 |
| Introduction | 4 |
| Corriger les problématiques qui seront créées..... | 5 |
| Conclusion | 8 |



LES SYNDICATS UPA KILDARE-LANAUDIÈRE ET UPA DU NORD

Les syndicats de base UPA Kildare-Lanaudière et UPA du Nord regroupent les producteurs et productrices en fonction de leur situation géographique. Ils sont un lieu de concertation de la structure générale et spécialisée de l'Union des producteurs agricoles. En effet, les administrateurs des syndicats spécialisés (par production), résidant sur le territoire, sont aussi administrateurs du syndicat de base à titre de représentants de leur spécialité (production).

Les syndicats de base ont pour mission de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de leurs membres.

Le Syndicat UPA Kildare-Lanaudière regroupe les 369 producteurs et productrices agricoles des municipalités de St-Paul, Crabtree, St-Thomas, Village St-Pierre, Joliette, St-Charles-Borromée, Notre-Dame-des-Prairies, St-Ambroise-de-Kildare, Notre-Dame-de-Lourdes et Sainte-Mélanie.

Pour sa part, le Syndicat UPA du Nord réunit les 312 producteurs et productrices agricoles des municipalités de Ste-Marceline, Rawdon, St-Côme, St-Alphonse, Ste-Béatrix, St-Donat, Chersey, Entrelacs, Lac Paré, Notre-Dame-de-la-Merci, St-Félix-de-Valois, St-Zénon, St-Jean-de-Matha, Ste-Émilie de l'Énergie, St-Damien et St-Michel-des-Saints.



INTRODUCTION

Les projets d'élargissement de la route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et St-Félix-de-Valois et de contournement à St-Félix-de-Valois interpellent grandement les producteurs et productrices agricoles des syndicats UPA Kildare-Lanaudière et UPA du Nord.

C'est pour cette raison que nos deux syndicats unissent leurs voix, l'instant d'un court mémoire, pour prendre part aux travaux de la Commission du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Nous vous exposerons donc quelques points qui, nous le croyons, méritent d'être pris en considération par la Commission et par le promoteur des projets, le ministère des Transports du Québec.

Bien évidemment, nos représentations ne doivent, en aucun cas, se substituer à celles que feront les producteurs et productrices agricoles sur une base individuelle. Nous croyons même que chacun d'entre eux mériterait d'être consulté par le promoteur des projets, et ce avant le début des travaux, le cas échéant.

CORRIGER LES PROBLÉMATIQUES QUI SERONT CRÉÉES

1. PERTES DE TERRITOIRE AGRICOLE

Le tracé proposé pour les deux projets est celui de moindre impact pour l'agriculture malgré les pertes d'environ 20 hectares de territoire agricole et le morcellement de certains lots. Des compensations financières adéquates devront être versées aux producteurs agricoles touchés par ces pertes.

2. CONSULTATION ET NÉGOCIATION SUR UNE BASE INDIVIDUELLE AVEC LES PRODUCTEURS AGRICOLES TOUCHÉS

Les travaux devraient évidemment être réalisés dans le plus grand respect des propriétaires et occupants touchés par les projets. À cet effet, ces derniers devraient être consultés sur une base individuelle afin que tous les inconvénients subis soient pris en considération et dédommagés adéquatement.

3. DRAINAGE DES TERRES

Une attention particulière devra être portée aux systèmes de drainage des terres (ex : les tuyaux « collecteurs » situés le long de la route existante ou les fossés de drainage).

4. ACCÈS ADÉQUAT AUX TERRES

Le Ministère devra assurer aux producteurs agricoles un accès adéquat aux champs. Des accès sont en effet appelés à disparaître. D'ailleurs, certains chemins ou ponceaux mériteraient d'être localisés le plus près possible des boucles de demi-tour.

Les producteurs agricoles subiront aussi un impact considérable dû aux distances supplémentaires qu'ils devront parcourir quotidiennement pour atteindre, entre autres, les boucles de demi-tour.

5. BOUCLE DE DEMI-TOUR SUPPLÉMENTAIRE VERS LE SUD ENTRE LE RANG FRÉDÉRIC ET LE COUVOIR JOLIBEC

L'accès vers le sud en direction du Village de Notre-Dame-de-Lourdes sera très difficile à partir des champs situés au sud de la route 131. Une boucle de demi-tour supplémentaire devrait être envisagée dans ce secteur. Mentionnons que le producteur agricole concerné est appelé à effectuer un détour d'environ trois kilomètres par la voie de déserte du Camping Sentinel.

6. SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Avec les quatre voies de circulation projetées, il est certain que l'accès aux terres de part et d'autre de la route 131 sera beaucoup plus difficile pour les producteurs.

De plus, les boucles de demi-tour devront être suffisamment larges pour la machinerie agricole.

7. FEUX DE CIRCULATION AU RANG STE-ROSE

Il appert que si les feux de circulation étaient retirés à l'intersection de la route 131 et du rang Ste-Rose, il serait alors extrêmement difficile et dangereux pour les producteurs agricoles d'aller vers le nord en direction de St-Félix-de-Valois à partir du rang Ste-Rose. À notre avis, les feux de circulation existants devraient être conservés.

8. BRUITS ET VIBRATIONS

Les animaux risquent de subir des inconvénients importants pendant de la période travaux (vibration et bruit) ainsi qu'après, lorsque la circulation sera plus intense et à proximité (bruit). Les poulaillers devraient donc être protégés du bruit, possiblement par des buttes ou des murets.

9. NAPPE PHRÉATIQUE DE ST-FÉLIX-DE-VALOIS

Plusieurs installations d'élevage dépendent de la nappe phréatiques et des infrastructures municipales de St-Félix-de-Valois. Si une contamination de la nappe survenait dû à un incident routier (ex : déversement) sur la voie de contournement, le Gouvernement, et non la municipalité locale, devrait être responsable d'assurer la décontamination à ses frais.

10. HAIES BRISE-VENT

Si des haies brise-vent étaient exigées, le Ministère devrait prévoir les espaces suffisants dans leurs emprises plutôt que sur les propriétés privées avoisinantes.

CONCLUSION

L'amélioration de ce tronçon routier nous semble effectivement souhaitable pour le développement économique de notre région.

Ce grand projet mérite d'être réalisé en collaboration avec chacun des producteurs agricoles concernés qui sont les mieux placés pour témoigner des inconvénients qu'ils subiront et pour trouver les solutions.

Les points mentionnés précédemment méritent aussi, selon nous, d'être traités avec une attention particulière.